

REGLEMENT INTERIEUR DU BICROSS PORTOIS

Les dirigeants bénévoles du Bicross Portois, vous souhaitent la bienvenue dans votre club. Nous vous invitons à prendre part à l'activité de votre pilote en étant acteur de ses entraînements et en participant aux animations qui vous seront proposées durant l'année.

Le bureau tiendra une permanence les mardis de 19h00 à 20h30 et les mercredis de 18h00 à 20h00. Une boîte aux lettres est à votre disposition dans le local pour y déposer des documents, pour toute demande de renseignements utiliser mail et SMS.

Le règlement peut être modifié en cours d'année par le bureau si nécessaire.

Toute personne n'ayant pas acquitté le montant de son adhésion, de sa licence et restitué son dossier d'inscription complet 15 jours après son inscription, se verra refuser l'accès à la piste.

Pour les personnes licenciées l'année précédente, les documents de renouvellement de licence doivent être retournés au Club au plus tard pour le 15 novembre.

Tout pilote doit être licencié à la FFC et s'engage à respecter le règlement FFC ainsi que le règlement intérieur du Club. En cas de non-respect de ces règlements, le Club statuera sur la sanction à appliquer.

Le montant de l'adhésion est revu chaque année par le bureau, en cas d'impayé, le club peut refuser le pilote aux entraînements.

ENTRAINEMENTS:

Les horaires d'entraînement sont précisés en début de saison. Ils pourront être modifiés en fonction des disponibilités des entraîneurs. Le Club n'est pas responsable des absences des entraîneurs en cas de force majeure (maladie ...) et des entraînements supprimés pour cause d'intempérie.

La place d'un pilote dans un groupe est estimée en fonction de son niveau, de ses ambitions à faire des courses ou pas et elle est attribuée par les coachs uniquement, un pilote peut évoluer en cours d'année et passer d'un groupe à un autre.

Les entraînements ne sont pas à la carte! SI UN PILOTE SOUHAITE PARTICIPER A UN AUTRE ENTRAINEMENT QUE LE SIEN, cela doit rester exceptionnel, après accord de la présidente ou d'un membre du bureau et des coachs.

Les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraîneur avant de laisser leurs enfants sur la piste. Le Club n'est pas responsable des accidents survenus en dehors des heures d'entraînements. Les parents sont priés de récupérer leurs enfants à l'heure une fois l'entraînement terminé. Pendant les temps « Piste Ouverte », les pilotes mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents, les parents ne doivent en aucun cas, laisser leur pilote et quitter l'enceinte du club.



REGLES A RESPECTER par tous les pilotes sur notre site et sur les autres pistes

L'accès à la piste sera refusé aux pilotes ne portant pas la tenue réglementaire.

La tenue réglementaire est obligatoire pour la sécurité des pilotes à chaque entraînement, course ou piste ouverte :

- Pantalon spécifique BMX ou jean (les shorts, les slims et les survêtements sont strictement interdits),
- Haut manches longues,
- Chaussettes hautes, passant au-dessus des malléoles,
- Gants (mitaines interdites),
- Casque intégral bien attaché, « casque bol » interdit,

Sont vivement conseillées les protections dorsales, genouillères et coudières.

Merci de prévoir une bouteille d'eau ou une gourde, éventuellement une barre de céréales.

Les pilotes doivent arriver avec un vélo en état de fonctionnement.

Les vélos de BMX ne sont pas homologués pour un usage sur la voie publique. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident dès la sortie du site.

Les informations sont diffusées prioritairement via Facebook, également sur le site, par mail et par textos. /!\Attention de transmettre une adresse mail correcte que vous utilisez régulièrement et un numéro de portable où nous pouvons vous joindre rapidement en cas d'urgence ou d'annulation. /!\

Le bureau met un point d'honneur à ancrer ses valeurs au sein du club : **respect, convivialité, égalité, fraternité, solidarité** sans oublier **l'esprit de compétition.**

Chaque pilote du club s'engage donc à :

- Respecter les autres pilotes, les entraîneurs, les arbitres, des membres du bureau et les bénévoles,
- Respecter les locaux, le matériel du club et le matériel du pilote, même si celui-ci lui appartient,
 - Écouter les consignes, les appliquer et avoir une attitude positive,
- La solidarité entre pilote, le fair-play, une attitude exemplaire pendant les compétitions, les stages, les entraînements et les animations.
- Respecter les horaires, assiduité aux entraînements, afin de ne pas perturber le travail des coachs.

ABSENCES ET RETARDS:

Merci de prévenir le coach et ou un membre du bureau en cas d'absence ou de retard. En cas de retard de plus de 15 minutes, ou de retards et absences répétés et non justifiés, les coachs peuvent



refuser les pilotes aux entraînements.

Désormais **habillage** et **déshabillage** se feront <u>uniquement</u> aux vestiaires plus de sac dans le bureau, interdiction de venir boire à l'évier du bureau. Les vestiaires et les WC seront ouverts par les coachs à chaque entraînement, merci d'y remplir vos gourdes ou bouteilles.

PAS DE STATIONEMENT GENANT LE PASSAGE DES POMPIERS EN CAS D'ACCIDENTS : Merci de laisser l'accès libre du côté de la grille de départ.

Tout pilote ne respectant pas ces consignes pourra être exclu de l'entraînement, en cas de récidive, être mis à pied sur une période ou le cas échéant être exclu du club sans pouvoir prétendre au remboursement de sa cotisation. Tout pilote cessant la pratique du BMX en cours de saison ne pourra prétendre au remboursement de son adhésion.

LES COURSES:

IMPORTANT: Le montant de l'engagement aux courses est à la charge du pilote.

Chaque pilote devra s'inscrire impérativement avant la date limite mentionnée par mail ou sms par le bureau pour chaque course et s'acquitter de son engagement ce même jour. / ! \ Attention ! Aucun engagement ne sera pris après cette date limite, pas de paiement, pas d'engagement / ! \

Si cet impératif n'est pas respecté, **le pilote ne sera pas engagé sur ladite course.** De même, le pilote inscrit qui ne vient pas le jour de la course ne pourra pas prétendre à un remboursement de son engagement.

Chaque Club a pour obligation de proposer 1 arbitre pour 10 pilotes engagés ; aussi chaque parent dont le pilote se présente aux compétitions se doit d'être arbitre au moins 1 fois par saison. (Pour information, très souvent les repas des arbitres sont offerts par le club organisateur).

VOS DROITS:

Conformément à la loi informatique et liberté et au règlement européen 2016/679 (RGPD) vous bénéficiez des droits suivants relativement à vos données à caractère personnel :

- Droit d'accès
- Droit de rectification
- Droit d'effacement
- Droit à la limitation de ce traitement
- Droit d'opposition à ce traitement
- Droit à la portabilité de vos données

Afin de demander l'exercice de vos droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : contact@bmxporteslesvalence.fr

La Présidente, Sandrine Dufour